

CREUSE GRAND SUD

Communauté de Communes

Conseillers en exercice	45
Présents	41
Nombre de pouvoirs	4
Votants	45



DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2021 – 049

Séance du 13 avril 2021

REVISION DES TARIFS SPANC RELATIFS AUX REDEVANCES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

L'an deux mille vingt-et-un le treize avril à 18h, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de Vallière, au nombre de 41, sous la présidence de Valérie Bertin, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 7 avril 2021.

ETAIENT PRESENTS: Mesdames et Messieurs BRUNET Guy; MOINE Michel; HAGENBACH Nadine; DUCOURTIOUX Stéphane; COLLET-DUFAYS Céline; ROGER Thierry; HAYEZ Marie-Françoise; ROUGIER Bernard; DUGAUD Isabelle; BAUCULAT Annick; LEGER Jean-Luc; MALHOMME Elodie; DEBAENST Catherine; DURAND Serge; LABOURIER Dominique; DETOLLE Alain; NICOUX Renée; ROULET Alain; FOURNET Marie Hélène; LABARRE Jacqueline; ESTERELLAS Philippe; COLLIN Philippe; SIMONS Benjamin; BONIFAS Marina; RAVET Nadine; LETELLIER Thierry; LHERITIER Laurent; MERIGOT Pascal; VERONNET Jean-Luc; CHEVREUX Laurence; LEGROS Pierrette; ARNAUD Christian; JOSLIN Jean-Louis; FOUGERON Roger; DELARBRE Chantal; PRIOURET Denis; SAINTRAPT Alex; MIOMANDRE Didier; BIALOUX Claude; BERTIN Valérie; TOURNIER Jacques.

ETAIENT EXCUSES : M. AUMEUNIER Gérard, suppléé par Mme DELARBRE Chantal

Ayant donné procuration : TERNAT Didier à PRIOURET Denis; BŒUF Jacques à BERTIN Valérie; PINLON Evelyne à DEBAENST Catherine; BOUQUET Benjamin à HAGENBACH Nadine;

ETAIENT ABSENTS :

M. Laurent Lhéritier présente le rapport suivant :

Rappel du contexte

La Communauté de communes exerce la compétence « Service Public d'Assainissement Non Collectif » sur son territoire. Une partie de la mission est confiée à un prestataire, la société VEOLIA EAU.

Les services de la Communauté de communes poursuivent le pilotage du SPANC avec l'objectif d'améliorer la qualité du service rendu aux usagers tout en garantissant un nécessaire équilibre

budgétaire. Ce travail vise à redéfinir progressivement une stratégie de service adaptée au territoire et aux moyens de la collectivité.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le SPANC est un service public industriel et commercial (SPIC) doté d'un budget annexe et d'une autonomie financière. Les redevances des usagers ont vocation à financer l'ensemble des dépenses : coûts de la prestation et charges internes.

La dernière révision du règlement de service en 2019 a inscrit la possibilité d'une révision régulière du montant des redevances pour garantir l'équilibre budgétaire du service.

Objet de la demande

La dernière révision des tarifs a été effectuée en juillet 2019 et ceux-ci ne garantissent pas l'équilibre serein du budget annexe, en particulier vis-à-vis de l'actualisation réglementaire des prix du marché de prestation.

Ainsi, en complément d'une précédente proposition de révision du règlement de service portant sur un assouplissement partiel des périodicités de contrôle et pour garantir un équilibre budgétaire du service, il est proposé une augmentation des redevances.

Éléments d'appréciation

Ces évolutions permettraient d'assurer l'équilibre budgétaire du SPANC, en permettant le financement des prestations et des charges internes, tout en garantissant la qualité de service rendu aux usagers.

Éléments financiers

L'augmentation des tarifs est limitée à 5 € par contrôle garantissant une hausse de recettes d'environ 3 000 € pour une quantité annuelle moyenne de contrôles estimée à près de 600 contrôles, toute nature confondue.

La nouvelle tarification serait la suivante :

NATURE DE LA REDEVANCE	Tarif révisé de la redevance	Anciens tarifs
Contrôle de conception et d'implantation préalable à la création ou à la réhabilitation d'un assainissement	130.00 €	125.00 €
Contrôle de vérification de la bonne exécution des travaux	110.00 €	105.00 €
Contrôle périodique du fonctionnement et d'entretien d'une installation	94.00 €	89.00 €
Contrôle pour la vente d'un bien immobilier à usage d'habitation	120.00 €	115.00 €

Le **CONSEIL de la Communauté**, après avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité, décide :

- **De valider** une augmentation uniforme de 5 € sur les tarifs des redevances relatifs aux contrôles du Service Public d'Assainissement Non Collectif. L'augmentation sera appliquée à compter du 1^{er} mai 2021.

Ainsi fait et délibéré le 13 avril 2021 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'Etat le

27 AVR. 2021

PUBLIEE le

Valérie BERTIN,
Présidente

